



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN (représenté) - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER (représenté) - Mmes MARTENOT - PEYROUSE (représentée) - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS (représentée) - JANDAR (représentée) - SICÉ (représentée) - MM. PAGE - MOREIRA (représenté) - Mme KACHER (représentée) - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO - MM. SARTHOU - TRIGANCE - BENSAID - OLIVEIRA - Mme BIENVENU - M. AUDEBERT - Mmes AMORÉ - POIRIER.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'assemblée approuve la **formation des commissions municipales**.

A l'unanimité, les élus approuvent la **composition des commissions municipales** présidées de droit par le Maire, selon le schéma ci-dessous :

Ordre	Intitulé	Composition	Membres désignés
1	Education, petite enfance, réussite scolaire, périscolaire et restauration scolaire	10 membres	- Mme AMOZIGH - Mme SICÉ - M. BONNET-MAYER - Mme AMAR - Mme BUSOLO-PONS - Mme KACHER - Mme JANDAR - Mme PERSONNE - Mme POIRIER - M. SARTHOU
2	Finances, affaires juridiques et vie citoyenne (conseils de quartier)	6 membres	- M. LEPONT - M. MOREIRA - M. TIMOFTE - M. BONNET-MAYER - M. CRESSIN - M. BENSAID
3	Patrimoine vert et développement durable	9 membres	- Mme PAGE - Mme BUSOLO-PONS - M. BONNET-MAYER - Mme PEYROUSE - M. PAGE - Mme KACHER - M. MAHÉ - M. AUDEBERT - Mme POIRIER
4	Urbanisme, aménagement du territoire et bâtiments publics	10 membres	- M. SLIMANI - M. MOREIRA - M. ALTHEY - Mme MARTENOT - M. BELHACEL - M. PAGE - M. PILLON - M. SORONELLAS - M. OLIVEIRA - M. AUDEBERT
5	Logement, action sociale, aînés, lien intergénérationnel et solidarités	6 membres	- Mme LACROIX - Mme MARTENOT - Mme AMAR - Mme DIABY - Mme SICÉ - Mme AMORÉ
6	Sécurité, prévention, médiation et tranquillité publique	6 membres	- M. CRESSIN - M. PILLON - M. MAHÉ - M. DENIS - M. MOREIRA - M. BENSAID
7	Santé prévention et handicap	6 membres	- Mme DIABY - Mme JANDAR - Mme LACROIX - Mme OVALDÉ - Mme PERSONNE - Mme AMORÉ
8	Transports et mobilités	9 membres	- M. TIMOFTE - M. MAHÉ - M. SORONELLAS - M. PAGE - M. BELHACEL - M. DE CHAUVIGNY - M. DENIS - M. OLIVEIRA - Mme POIRIER
9	Culture, vie associative et fêtes et cérémonies	10 membres	- Mme EFTEKHARI - Mme JANDAR - Mme AMOZIGH - M. BONNET-MAYER - Mme KALATHASAN - M. ALTHEY - Mme KACHER - M. SLIMANI - M. SARTHOU - Mme BIENVENU
10	Emploi, attractivité économique, commerces, insertion et formation	6 membres	- M. DE CHAUVIGNY - M. SORONELLAS - Mme PEYROUSE - M. TIMOFTE - M. BELHACEL - Mme MAZZUCCO
11	Sports et jeunesse	6 membres	- M. DENIS - M. ALTHEY - Mme KALATHASAN - Mme JANDAR - Mme SICÉ - Mme BIENVENU

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'assemblée approuve la **modification de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal** concernant les Commissions Municipales.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), les élus décident de créer **18 postes de conseiller(ère) municipal(e) délégué(e)**. Le détail est affiché dans le hall de l'hôtel de ville.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), les élus adoptent la **majoration des indemnités de fonction des élus** applicable uniquement pour le Maire et les Maires-Adjoints, soit 110 % de l'indice brut maximal de la fonction publique territoriale pour le Maire et 44 % du même indice pour les adjoints.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'assemblée décide de verser **des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués** de la façon suivante :

- Maire :	4 278.34 €
- Maire-Adjoint :	1 329.47 €
- Conseiller(ère) Municipal(e) délégué(e) :	233.36 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la **motion de soutien à Ile-de-France Mobilités** pour l'obtention d'un plan d'urgence de l'Etat concernant la compensation intégrale des pertes subies à l'occasion de la crise sanitaire.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), le Conseil Municipal désigne **ses deux représentants à la Mission Locale Marne aux Bois** :

- Monsieur Yves SORONELLAS :	Titulaire
- Monsieur Guillaume DE CHAUVIGNY :	Suppléant

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Le Maire,
Signé : **Zartoshte BAKHTIARI**